

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

Objet : RS - Adhésion à l'association « AGIR, le transport public indépendant »

• date de convocation le 08 décembre 2017 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 64

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillemet - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Christine Dioux à Alexandra Turnar - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Pierre Duperier à Maryse Fabre - de Marie-José Dussauge à Isabelle Rousseau - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Marie Perrier à Xavier Dullin

• conseillers excusés : 8

François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Pierre Gerard - Christian Gogny - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz - Françoise Van Wetter

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

délibération n° 393-17 C

objet **RS - Adhésion à l'association « AGIR, le transport public indépendant »**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, rappelle que l'association « AGIR, le transport public indépendant », est une association loi 1901, fondée en 1987 par des élus pour répondre aux besoins des autorités organisatrices des mobilités, des entreprises de transport indépendantes et des groupes de transport. Cette association réunit 230 adhérents : des autorités organisatrices des mobilités, des entreprises urbaines et interurbaines indépendantes.

Les missions d'AGIR sont les suivantes :

- Favoriser les achats groupés au moyen de la centrale d'achats du transport public à laquelle adhère déjà Chambéry métropole – Cœur des Bauges,
- apporter une expertise et un accompagnement personnalisés qui permettent de couvrir l'ensemble des besoins des adhérents,
- former, informer et mettre en relation ses adhérents dans tous les domaines propres à la gestion des transports publics avec des groupes de travail, formations, journées d'études, réseau social en ligne...,
- offrir un réseau dynamique et porteur des valeurs de l'indépendance : libre choix du mode de gestion, promotion du service public, respect des orientations données par l'autorité organisatrice, connaissance du tissu local, priorité donnée aux voyageurs...

Au vu des ressources techniques, administratives et juridiques dont dispose cette association et de l'intérêt pour l'agglomération de bénéficier de cet accompagnement, il est proposé d'adhérer à AGIR, pour une cotisation annuelle de 8 000 € HT, soit 9 600 € TTC, au titre de 2018.

Il est également proposé de désigner comme titulaire, Josiane Beaud et Bernard Januel comme suppléant, au sein de cette association.

Vu les statuts de Chambéry métropole Cœur de Savoie qui disposent que la Communauté d'agglomération est autorité organisatrice des mobilités sur son ressort territorial,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'adhésion de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à l'association « AGIR, le transport public indépendant »,

Article 2 : désigne Josiane Beaud en qualité de déléguée titulaire et Bernard Januel en qualité de délégué suppléant, au sein de l'association pour la durée de leur mandat électif au sein de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer au nom et pour le compte de Chambéry métropole - Cœur des Bauges tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 4 : dit que la dépense correspondante sera inscrite au budget 2018.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 393-17 C

Objet de l'acte : RS - Adhésion à l'association « AGIR, le transport public indépendant »

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 3 - Designation de représentants 4 - Représentants des EPCI

Date de l'acte : 14 décembre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171214-lmc1H20385H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20385H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2017

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2017